

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 juin 2014

L'an deux mil quatorze le vingt-cinq juin à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN maire

Etaient présents : Mme Catherine LE DAVAY ; Mr Jean Luc JANNIN ; Mr Maxime VERCRUYSSSE ; Mr Guillaume LEBRASSEUR ; Mme Micheline BETAILLE ; Mme Isabelle GAUTHERON ; Mme Valérie DIEMERT ; Mme Lynda PREJEAN ; Mme Catherine MICHEL.
Mr Stéphane BIANCIOTTO

Absents excusés

Mr Jean-Pierre POLUS a donné pouvoir à Mr Jean Luc JANNIN

Secrétaire de séance : Mr guillaume LEBRASSEUR

Ordre du jour :

Approbation du précédent compte rendu

Délibération autorisant Mr le maire à signer la convention entre CIG et la commune pour instruction des Déclarations de travaux au 1^{er} /07/2014.

Autorisation à Monsieur le Maire d'ester en justice.

Délibération remboursement des frais des élus.

Délibération location des deux barnums.

Délibération tarif de location de la salle communale en semaine.

Délibération portant sur la participation financière à la cellule d'animation des contrats de bassin « rémarde amont » et « Yvette amont »

Délibération autorisant Mr le Maire à signer les OS avec la société TERE pour les voies suivantes : rue des Sources ; rue des peupliers ; chemin grand maison ; rue du bel air ; rue de la motte.

Questions diverses

Travaux salle à l'étage de la bibliothèque.

Approbation du précédent compte rendu

Il est demandé d'inscrire pour mémoire le montant de la prime attribuée à M Pascal Bruneau. Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

Délibération autorisant Mr le maire à signer la convention entre CIG et la commune pour instruction des Déclarations de travaux au 1^{er} /07/2014.

Après explication de M le Maire la délibération est adoptée à l'unanimité. Le montant de la prestation est de 43€ de l'heure. Les dossiers seront pré instruits par Mme C Le Davay adjointe à l'urbanisme.

Autorisation à Monsieur le Maire d'ester en justice.

M le Maire explique que dans le contentieux sur le permis de construire de M Mesplé la commune fait appel à une avocate spécialisée en urbanisme, Maître Véronique Piquet, pour remplacer Maître Pélissier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M Le Maire fait part au conseil municipal ;qu'il s'est rendu le mardi 24 juin sur les lieux pour constater que les travaux n'étaient pas commencés. A cette occasion des photos ont été prises.

Délibération remboursement des frais des élus.

M le Maire explique que les conseillers peuvent, sur justificatifs, se faire rembourser des frais kilométriques pour des déplacements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération location des deux barnums.

Le prix de location est fixé comme suit :

Barnum 8mx5m :

Journée 200€ ; week end 400€ ; caution 500€ ; livraison 50€.

Tente pliante 3mx4m :

Journée 100€ ; week end 200€; caution 500€;

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération tarif de location de la salle communale en semaine.

Considérant que la salle communale peut être louée pour une période de 24h en semaine, le prix de la location pour cette période est fixée à 150€.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération portant sur la participation financière à la cellule d'animation des contrats de bassin « rémarde amont » et « Yvette amont »

Après explication de M Le Maire et M Maxime Vercruysse la délibération est adoptée : 9 voix pour, 1 abstention ; 1 voix contre.

Délibération autorisant Mr le Maire à signer les OS avec la société TERE pour les voies suivantes : rue des Sources ; rue des peupliers ; chemin grand maison ; rue du bel air ; rue de la motte.

La délibération est adoptée à l'unanimité sous réserve de validation des devis par la commission travaux qui se réunit le 9 juillet 2014.

Questions diverses

Travaux salle à l'étage de la bibliothèque.

M Maxime Vercruysse présente les devis pour l'électricité, le revêtement sol, la peinture mur, la peinture plafond. Electricité : 5000€ sol et peinture : 5000€.

On est en attente d'un autre devis électricité. La décision finale est reportée en septembre. Voir la possibilité d'étaler les travaux sur 2014 et 2015.

Sol Mairie.

Le conseil municipal est partagé sur plusieurs choix :Laisser le sol actuel ou mettre un parquet, ou poser un revêtement imitation bois.

Disjonction éclairage Mairie.

M le Maire demande l'autorisation de signer le devis de Planet Energy pour palier à ce problème très pénalisant pour le quotidien du fonctionnement de la Mairie.

Autorisation accordée.

Vidéo projecteur.

M le Maire demande l'autorisation de signer le devis de la société RCB pour l'achat d'un vidéo projecteur. Montant 500€.

Contrat ménage

La municipalité n'est pas satisfaite de la prestation de la société NILE pour l'entretien des bâtiments communaux. Le contrat expire au mois d'octobre et nous avons un préavis de 3 mois. Il est donc nécessaire de prendre une décision maintenant.

Il est proposé de dénoncer le contrat maintenant et de faire un appel d'offre.

La solution la plus efficace serait sans doute de trouver quelqu'un du village pour effectuer ce travail.

Permanence Mairie août 2014.

Comme chaque année il nous faut prévoir quelques permanences à la Mairie durant les vacances de Mme Piloquet.

Horaires 10h 12h ou/et 14h 16h le lundi mercredi et vendredi.

Valérie Diemert prépare et fait circuler un tableau.

Levée de la séance 21h22

Monsieur Jean Luc JANNIN

Mme Catherine LE DAVAY

Mr Stéphane BIANCIOTTO

Mr Maxime VERCRUYSSÉ

Mr Guillaume LEBRASSEUR

Mme Isabelle GAUTHERON

Mme Micheline BETAILLE

Mme Catherine MICHEL

Mme Valérie DIEMERT

Mr Jean Pierre POLUS

Mme Lynda PREJEAN

